

L'Entreprise représentée ci-dessous informe la Faculté des Sciences du Sport qu'elle a effectué un versement au titre de la Taxe d'Apprentissage :

Raison sociale :
 Activité de l'entreprise :
 Code APE / NAF :
 N° SIRET :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Nom de la personne responsable du versement :
 Fonction :
 Téléphone : Fax :
 Email :

2. Université

Nom de la formation, de la composante (Faculté, Institut, école) ou du service de l'Université auquel vous destinez votre versement :

Nom de la formation :

Nom de la composante (Faculté, Institut, école) ou du service : **Faculté des Sciences du Sport (UFR STAPS) de l'Université de Nice Sophia Antipolis.**

La liste des formations habilitées à percevoir la taxe d'apprentissage est disponible dans le tableau ci-dessous.

Intitulé de la formation susceptible de recevoir la taxe d'apprentissage	HORS QUOTA	
	Catégorie B Niveaux II et III	Catégorie C Niveau I
Enseignements		
Licence Activité Physique Adaptée et Santé	x	
Licence Education Motricité	x	
Licence Entraînement Sportif	x	
Licence Management du Sport	x	
Master STAPS parcours Préparation Physique Réathlétisation (PPR)		x
Master STAPS parcours Nutrition, Activités Physiques, Prévention, Education, Santé (NAPPES)		x
Master STAPS parcours Management des services de Tourisme Sportif (MSTS)		x

3. Versement : l'UFR STAPS est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage.

Montant du versement :

Affectation :

- Quota :
- Barème (hors quota) :
 - * Catégorie A :
 - * Catégorie B :
 - * Catégorie C :

Modalités de versement : Versement financier par le biais d'un organisme collecteur.

Nom de votre organisme collecteur :

Les organismes collecteurs nous reverseront votre taxe d'apprentissage en l'été. En nous retournant ce bordereau, vous nous informez directement et au plus vite.